

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Le Garrec, Riu, Touya, Yvora, Somerville
Mmes Adoue, Claverie, Lesgards, Duverdier

Excusés : Mme Expert (a donné pouvoir à Mr le Maire), Mr Lassalle (à donné pouvoir à Mr Riu)

***Décision concernant les terrains restants au Pôle commercial.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas vendre dans l'immédiat les deux lots restants sur le pôle et de faire un emprunt à long terme. Pour cela, deux choix : un financement sur 15 ans à 3.53% ou sur 20 ans à 3.95%. Le conseil opte (8 voix pour) pour la durée sur 20 ans et charge Mr le Maire de contractualiser le prêt avec la banque.

***Projet d'achat d'une tondeuse autoportée.**

La commission voirie propose au conseil municipal l'achat d'une tondeuse autoportée. En fonction des divers critères présentés, le conseil valide la tondeuse Kubota ainsi que l'achat de deux rampes pour permettre de la monter sur le camion communal. Il est également décidé de vendre l'ancienne tondeuse.

***Divers.**

-La commission voirie doit se rapprocher du cabinet de géomètre DUNE en charge de la voirie du pôle médico-commercial. En effet, il a été constaté que les deux lots restant à aménager ne sont pas desservis par un bateau pour y accéder.

-Suite à la réunion avec Mr le Préfet, se rapportant à la sécurité des fêtes locales et à laquelle a assisté Mr Courty, il en ressort qu'une circulaire sera adressée aux mairies concernant la prévention des accidents et des faits de violence. Il a été également évoqué l'obligation de désigner un référent unique en charge de la sécurité lors des fêtes.

-Le comité des fêtes de Saubusse a reçu une offre d'une entreprise proposant des promenades en hélicoptère à l'occasion des fêtes locales. Monsieur le Maire donne son accord de principe à condition que le point d'atterrissage soit défini avec la mairie et les acteurs concernés.

-Le Foyer des Jeunes a informé le conseil municipal de son souhait d'avoir sa propre salle afin de pouvoir l'aménager à son gré. La commission associative est chargée d'étudier toutes les possibilités offertes par les bâtiments communaux vacants pour répondre au mieux à cette attente.

-MACS informe le conseil municipal de la mise en place d'un groupe de travail « Voirie » qui aura pour vocation dans un premier temps d'assurer la conduite technique de la réflexion sur la hiérarchisation du réseau de voirie et l'établissement du règlement de voirie. Pour cela il convient de nommer un représentant de la commune. Mr Christian Touya est nommé par le conseil pour participer à ce groupe de travail.

Fin de la séance.